

République Française
—
MAIRIE
de
STE-MARIE-AUX-CHÊNES

—
Département de la Moselle



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 8 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 31 août 2016.

Compte-rendu affiché en mairie le 9 septembre 2016.

Délibérations envoyées au contrôle de légalité le 14 septembre 2016, accusées réception le 15 septembre 2016.

Séance du huit septembre deux mille seize, sous la présidence de Monsieur Roger WATRIN, maire.

Conseillers élus : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 27

Étaient présents : WATRIN R., CAYRÉ C., DARTIGUES M., DOROSZEWSKI É., FRANÇOIS B., CAMPAGNOLO J.-L., COVALCIQUE H., FIUMARA J., FLEURY V., HAJDRYCH N., KLAMMERS L., KOSCIUSZKO R., PINOT V., RAVENEL S., SOBIERAJSKI A.-M., STEFANIAK E., VERNIANI C.

Étaient excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : FRANIA A. pouvoir à CAYRÉ C., LAMARQUE S. pouvoir à CAMPAGNOLO J.-L., ARNOLD A. pouvoir à KOSCIUSZKO R., CRAPANZANO N. pouvoir à FRANÇOIS B., EBERHARDT C. pouvoir à SOBIERAJSKI A.-M., NEUBERT I. pouvoir à KLAMMERS L., OPAKCI-DAAS M. pouvoir à WATRIN R., ROBERT D. pouvoir à PINOT V., SUBTIL M. pouvoir à STEFANIAK E., VEDEL C. pouvoir à HAJDRYCH N.

La séance débute à 18h30.

La séance se termine à 19h30.

Le Maire,
Roger WATRIN.

ORIGINAL SIGNÉ

ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 8 SEPTEMBRE 2016

- POINT N° 1 :** Désignation d'un(e) secrétaire de séance
POINT N° 2 : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2016

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- POINT N° 3 :** Concert de Nouvel An - 2017
POINT N° 4 : Séjour ski en faveur des CM2 - 2017

AFFAIRES FONCIÈRES

- POINT N° 5 :** Achat de la parcelle sise section 5 n° 458

AFFAIRES DIVERSES

- POINT N° 6 :** Avis du Conseil Municipal sur l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes par la société WH
POINT N° 7 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - 2015
POINT N° 8 : Délégation au Conseil d'Administration du collège

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- 2016-03 : virement de crédit n°1
2016-04 : exercice du droit de préemption urbain sur le bien sis rue d'Ars, section 5 parcelle 220
2016-05 : exercice du droit de préemption urbain sur le bien sis rue d'Ars, section 5 parcelle 220

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 8 SEPTEMBRE 2016

POINT 1 : DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal désigne Cindy HEITZ comme secrétaire de séance.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

POINT N° 2 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2016 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2016.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

A.-M. SOBIERAJSKI demande s'il est possible de procéder à une relecture plus minutieuse des Procès-Verbaux avant envoi, car elle y a décelé des fautes de frappe et de français.

**AFFAIRES
BUDGÉTAIRES**

POINT N° 3 : CONCERT DE NOUVEL AN - 2017

Sur le rapport de Béatrice FRANÇOIS, adjointe en charge des affaires culturelles,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de prendre en charge les frais liés à l'organisation du concert du Nouvel An, dont la date prévisionnelle est fixée au dimanche 22 janvier 2017, à Sainte Marie-aux-Chênes, gymnase rue Arago.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat avec l'Orchestre d'Harmonie de Marly.

Les crédits seront prévus au budget général.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

POINT N° 4 : SÉJOUR SKI EN FAVEUR DES CM2 - 2017

Valérie PINOT, conseillère déléguée en charge des affaires scolaires et périscolaires, explique que la Fédération des Œuvres Laïques de Moselle propose cette année d'organiser un séjour ski du 12 au 18 février 2017, à Morzine.

Sur le rapport de Valérie PINOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PRENDRA à charge du budget général 2017 50% des frais du séjour ski organisé en faveur des CM2, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget général.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

AFFAIRES FONCIÈRES

POINT N° 5 : ACHAT DE LA PARCELLE SISE SECTION 5 N° 458

Le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il serait intéressant d'acquérir le terrain dit « place d'Ars », sis section 5, parcelle 458, terrain que la commune loue depuis de nombreuses années et qui a été aménagé en parking par elle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord de principe quant à l'achat du terrain sis section 5 parcelle 458, d'une contenance de 2736 m² ;
- AUTORISE le Maire à mener les négociations avec le propriétaire actuel, à savoir le Conseil de Fabrique.

Les crédits sont prévus au budget général.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

R. KOSCIUSZKO met l'accent sur le fait que la fête patronale vient sur ce terrain et que, si l'on fait un parking, il faudra compter avec les poids lourds. Seront nécessaires des études en ce sens, devis à l'appui. Cela limitera également les possibilités d'aménagement.

A.-M. SOBIERAJSKI pense qu'il faut se donner le temps de réfléchir.

M. DARTIGUES rappelle l'importance de ce parking pour désengorger le centre-ville.

AFFAIRES DIVERSES

POINT N° 6 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES PAR LA SOCIÉTÉ WH

Le Maire explique qu'une consultation du public a été lancée sur la demande présentée par la société WH relative à l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes. Il présente succinctement le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE un avis favorable à la demande présentée par la société WH relative à l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes.

VOTES POUR :	22
VOTES CONTRE :	03 (SOBIERAJSKI A.-M., VERNIANI C., EBERHARDT C.)
ABSTENTIONS :	02 (KOSCIUSZKO R., ARNOLD F.)

R. KOSCIUSZKO demande la superficie de l'extension.
Le Maire lui répond 1 ha 27.
A.-M. SOBIERAJSKI demande si le terrain appartient à WH.
Le Maire lui répond par l'affirmative.

POINT N° 7 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - 2015

Jean-Louis CAMPAGNOLO a présenté au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2015 du Syndicat l'Orne-Aval (SOA) qui en a pris connaissance.

Il est à la disposition du public.

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

POINT N° 8 : DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

Le Maire explique que Sabine RAVENEL, membre titulaire du Conseil d'Administration du Collège, souhaite être déchargée de cette fonction pour raisons personnelles.

Le Maire invite donc à procéder à la désignation de son remplaçant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de désigner les représentants du Conseil Municipal suivants au sein du Conseil d'Administration du Collège :
 - ⇒ Valérie PINOT, titulaire
 - ⇒ Jérôme FIUMARA, suppléant

VOTES POUR :	27
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

2016-03	Virement de crédit n°1	Virement de 5000 € des dépenses imprévues d'investissement vers les subventions d'équipement versées
2016-04	Exercice du droit de préemption urbain sur le bien sis rue d'Ars, section 5 parcelle 220	Achat de la parcelle pour 10 000 € + frais annexes. Motif d'intérêt général : création d'un parking.
2016-05	Exercice du droit de préemption urbain sur le bien sis rue d'Ars, section 5 parcelle 220	Précision : le parking sera végétalisé

V. PINOT donne les effectifs des écoles, puis le Maire donne ceux du périscolaire, en augmentation. B. François expose ensuite le déroulé de Lire en Fête.

A.-M. SOBIERAJSKI demande pourquoi les élus étaient avec les gendarmes à la rentrée scolaire. Le Maire lui répond que cela faisait partie des consignes de sécurité prévues par la Préfecture.

A.-M. SOBIERAJSKI ajoute que, suite aux travaux de création du giratoire, le trottoir devant le 12 avenue J. Jaurès est très étroit. Il lui semble qu'il y a une dangerosité en raison du nombre de collégiens qui empruntent ce passage.

R. KOSCIUSZKO répond que cela a dû être calculé pour être aux normes. Le Maire confirme que la largeur réglementaire est respectée mais qu'il étudie néanmoins la question.

R. KOSCIUSZKO demande si des mesures de sécurité seront prises pour le concert de Nouvel An. Le Maire répond que l'on verra d'ici là mais que ce sera sûrement le cas.

La secrétaire de séance,
Cindy HEITZ

ORIGINAL SIGNÉ

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016**

**Le Maire,
Roger WATRIN**

ORIGINAL SIGNÉ

Les adjoints,

Christian CAYRÉ	
Aleksandra FRANIA	
Michel DARTIGUES	
Sylvie LAMARQUE	
Éric DOROSZEWSKI	
Béatrice FRANÇOIS	
Jean-Louis CAMPAGNOLO	

Les conseillers municipaux,

Fanny ARNOLD	
Hervé COVALCIQUE	
Natacha CRAPANZANO	

Claude EBERHARDT	
Jérôme FIUMARA	
Véronique FLEURY	
Norbert HAJDRYCH	
Luc KLAMMERS	
René KOSCIUSZKO	
Isabelle NEUBERT	
Morgane OPAKCI- DAAS	
Valérie PINOT	
Sabine RAVENEL	
Dominique ROBERT	
Anne Marie SOBIERAJSKI	
Eugène STEFANIAK	
Marc SUBTIL	
Christian VEDEL	
Christine VERNIANI	